



**COMPTE-RENDU DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 FEVRIER 2010**

---//---

L'an Deux Mille Dix, le vingt cinq février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUILLARD, Député-Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mme Agnès CHAMPS Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			
CLARK Jean-Claude	X			
TEAHA Danièle	X			
MAIOTUI Paul	X			
BOUTEAU Nicole	X			
FONG LOI Charles	X			
TRAFON Mareva	X			
TEMEHARO René	X			
SHAN SEI FAN Victorine	X			A quitté définitivement la séance avant le vote de la délibération 2010-15
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea		X	TRAFON Mareva	
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo	X			
PANAI Florienne	X			
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul	
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules		X	FONG LOI Charles	
PENOT Yvette	X			
TANSEAU Robert	X			
LOMBARD Adrien	X			

LIVINE Danielle		X	SHAN SEI FAN Victorine	
TE PING Antoinette		X	BOUTEAU Nicole	
TEATA Marcelino	X			
PUHETINI Sylvana		X	TEAHA Danièle	
BORDET Lily	X			
SUEN KO Régina		X		
SARCIAUX Aldo	X			
GATIEN Johanna	X			
MATAOA Myron	X			
CARLSON Jean-Michel	X			
PEU Titaua		X		
TCHEONG Céline		X		
TERIITEPOROUARAI Thomas		X		
NAIA TERIIPAIA Amaronn		X	GATIEN Johanna	
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>11</b>		

-----

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice

24 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 20 janvier 2010 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2010 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE A I.D.V. LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
2010-11	Concession de terrain	Accordant aux Consorts ROBSON Charles, Huia, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	22/01/10	25/01/10
2010-12	Concession de terrain	Accordant à Mme TEHUIOTOA Tahia, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	22/01/10	25/01/10
2010-13	Concession de terrain	Accordant à Melle LY SANG Gilda, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	22/01/10	25/01/10
2010-14	Marché public	Marché public de travaux n°02/2010 du	25/01/10	29/01/10

		22/01/10, acte d'engagement, conclu avec la SARL PLOMBERIE GENERALE DU PACIFIQUE pour la construction d'un bloc sanitaire et rénovation de l'école élémentaire TOATA, lot n°2 : plomberie / sanitaires, pour un montant de 3 103 529 FCFP TTC.		
2010-15	Marché public	Marché public de travaux n°04/2010 du 22/01/10, acte d'engagement, conclu avec l'EURL VAIRAO CONSTRUCTIONS pour la construction d'un bloc sanitaire et rénovation de l'école élémentaire TOATA, lot n°4 : électricité – lot n°6 : peinture, pour un montant de 11 903 061 FCFP TTC.	25/01/10	29/01/10
2010-16	Marché public	Marché public de travaux n°05/2010 du 22/01/10, acte d'engagement, conclu avec la société CARPA pour la construction d'un bloc sanitaire et rénovation de l'école élémentaire TOATA, Lot n°5 : revêtement de sol et mur, pour un montant de 12 671 999 FCFP TTC.	25/01/10	29/01/10
2010-17	Marché public	Marché public de travaux n°06/2010 du 22/01/10, acte d'engagement, conclu avec la SARL TECHNO FROID pour la mise aux normes électriques y compris l'éclairage du parking public, pour un montant de 6 743 261 FCFP TTC.	25/01/10	01/02/10
2010-18	Marché public	Marché public de travaux n°03/2010 du 22/01/10, acte d'engagement, conclu avec la SARL SOMALU pour la construction d'un bloc sanitaire et rénovation de l'école élémentaire TOATA, lot n°3 : menuiserie aluminium, pour un montant de 4 647 390 FCFP TTC.	25/01/10	01/02/10
2010-19	Marché public	Marché public de travaux n°01/2010 du 22/01/10, acte d'engagement, conclu avec l'EURL ATF CONSTRUCTIONS pour la construction d'un bloc sanitaire et rénovation de l'école élémentaire TOATA, lot n°1 : gros œuvre / charpente-couverture / Faux plafond, pour un montant de 14 239 608 FCFP TTC.	25/01/10	05/02/10

III°) Examen des affaires comme suit :

*Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour les rapports 2010-14 et 2010-17*

<b>Délibération n° 2010-06</b>	Unanimité Dont 7 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-06 de Mr Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le Maire à lancer un appel d'offres pour la fourniture de carburant et à signer le marché à intervenir pour la période 2011-2013, <b>FIXE</b> le montant maximum total du marché sur trois (3) ans à QUATRE VINGT DIX MILLIONS DE FRANCS CFP</p>	

TVA INCLUSE (90 000 000 FCFP TTC) et les montants annuels minimum et maximum des commandes, arrêtés en valeur et susceptibles d'être affectés par année, respectivement à 7 500 000 FCFP TTC et 30 000 000 FCFP TTC.

*Le marché en cours relatif à la fourniture de carburant à la Commune de Papeete, passé en 2008 pour 3 ans, ne pouvant pas être prorogé au-delà de l'exercice 2010, il est décidé le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour la période 2011-2013 pour un montant total de 90 000 000 FCFP TTC et avec des montants annuels minimum et maximum arrêtés respectivement à 7 500 000 FCFP TTC et 30 000 000 FCFP TTC.*

*En 2008 et 2009, au titre du marché à bons de commande, ce sont respectivement pour 23 511 380 FCFP TTC et 19 065 976 FCFP TTC de carburant qui a été commandé pour satisfaire les besoins de la Commune de Papeete. L'économie observée est liée en partie à une baisse du prix unitaire (P.U). En effet, en fin d'année 2008 le P.U. du gazole était à 150 FCFP le litre et le P.U. du sans plomb était à 170 FCFP le litre alors qu'en fin d'année 2009 le P.U. du gazole était à 125 FCFP le litre et le P.U. du sans plomb était à 140 FCFP le litre.*

### Délibération n° 2010-07

Unanimité  
Dont 7  
procurations

Sur le rapport n° 2010-07 de Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offres pour la fourniture de matériels de signalisation routière et à signer le marché à intervenir pour la période 2011-2013, **FIXE** le montant maximum total du marché sur trois (3) ans à QUARANTE CINQ MILLIONS DE FRANCS CFP TVA INCLUSE (45 000 000 FCFP TTC) et les montants annuels minimum et maximum des commandes, arrêtés en valeur et susceptibles d'être affectés par année, respectivement à 3 750 000 FCFP TTC et 15 000 000 FCFP TTC.

*Le marché public en cours relatif à la fourniture de matériels de signalisation routière, passé en 2008 pour 3 ans ne pourra pas être prorogé au-delà de l'exercice 2010, aussi est décidé le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour la période 2011-2013 pour un montant total de 45 000 000 FCFP TTC et des montants annuels minimum et maximum arrêtés respectivement à 3 750 000 FCFP TTC et 15 000 000 FCFP TTC.*

*En 2008 et 2009, au titre du marché à bons de commande, ce sont respectivement 8 985 742 FCFP TTC et 9 883 198 FCFP TTC de matériels de signalisation routière qui ont été fournis à la Commune de Papeete.*

### Délibération n° 2010-08

Unanimité  
Dont 7  
procurations

Sur le rapport n° 2010/08 de Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offres pour la maintenance des horodateurs et à signer le marché à intervenir pour la période 2011-2013, **FIXE** le montant maximum total du marché sur trois (3) ans à NEUF MILLIONS DE FRANCS CFP TVA INCLUSE (9 000 000 FCFP TTC) et les montants annuels minimum et maximum des commandes, arrêtés en valeur et susceptibles d'être affectés par année, sont respectivement de 800 000 FCFP et 3 000 000 FCFP.

*Le marché public en cours relatif la maintenance des horodateurs de voirie de la Ville de Papeete, passé en 2008 pour 3 ans, ne pourra pas être prorogé au-delà de l'exercice 2010, aussi est décidé le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour la période 2011-2013 avec des montants annuels minimum et maximum arrêtés respectivement à 800 000 FCFP TTC et 3 000 000 FCFP TTC.*

*En 2008 comme en 2009, c'est 2 066 460 FCFP, TVA incluse, de prestation de maintenance d'horodateurs de voirie qui a été réalisée.*

### Délibération n° 2010-09

Unanimité  
Dont 7  
procurations

Sur le rapport n° 2010-09 de Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offres pour le nettoyage des écoles communales TO'ATA, PINA'I, TAIMOANA et PAOFAI et à signer le marché à intervenir pour la période 2011-2013, **FIXE** le montant maximum total du marché sur trois (3) ans à QUATRE VINGT DIX MILLIONS DE FRANCS CFP TVA INCLUSE (90 000 000 FCFP TTC), et les montants annuels minimum et maximum des commandes, arrêtés en valeur et susceptibles d'être affectés par année, sont respectivement de 7 500 000 FCFP et 30 000 000 FCFP.

*Le marché public en cours relatif au nettoyage des écoles communales TO'ATA, PINA'I, TAIMOANA et PAOFAI, passé en 2008 pour 3 ans, ne pourra pas être prorogé au-delà de l'exercice 2010, aussi il est décidé le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour la période 2011-2013 avec des montants annuels minimum et maximum arrêtés respectivement à 7.500.000 FCFP TTC et 30.000.000 FCFP TTC.*

*En 2008 et 2009, ce sont respectivement 27 274 494 FCFP et 28 311 909 FCFP, de prestations qui ont été réalisées dans les écoles TO'ATA, PINA'I, TAIMOANA et PAOFAI.*

### Délibération n° 2010-10

Unanimité  
Dont 7  
procurations

Sur le rapport n° 2010-10 de Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offres pour les travaux divers de terrassement à effectuer dans la Commune de Papeete et à signer le marché à intervenir pour la période 2011-2013, **FIXE** le montant maximum total du marché sur trois (3) ans à QUATRE VINGT DIX MILLIONS DE FRANCS CFP TVA INCLUSE (90 000 000 FCFP TTC), les montants annuels minimum et maximum des commandes, arrêtés en valeur et susceptibles d'être affectés par année, sont respectivement de 7 500 000 FCFP et 30 000 000 FCFP.

*Le marché public en cours relatif à de multiples travaux de terrassement, d'encrochement, d'évacuation de matériaux ou de déchets, passé en 2008 pour 3 ans, ne pourra pas être prorogé au-delà de l'exercice 2010, aussi il est décidé le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour la période 2011-2013 avec des montants annuels minimum et maximum arrêtés respectivement à 7 500 000 FCFP TTC et 30 000 000 FCFP TTC.*

*En 2008 et 2009, ce sont respectivement 25 991 213 FCFP et 12 896 125 FCFP de prestations qui ont été réalisées.*

<b>Délibération n° 2010-11</b>	Unanimité Dont 7 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-11 de Mr Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le Maire à lancer un appel d'offres pour la surveillance et le gardiennage du marché municipal et à signer le marché à intervenir pour la période 2011-2013, <b>FIXE</b> le montant maximum total du marché sur trois (3) ans à <b>TRENTE MILLIONS DE FRANCS CFP TVA INCLUSE (30 000 000 FCFP TTC)</b>, et les montants annuels minimum et maximum des commandes, arrêtés en valeur et susceptibles d'être affectés par année, sont respectivement de 2 500 000 FCFP et 10 000 000 FCFP.</p>	
<p><i>Le marché public en cours relatif à la surveillance et au gardiennage du marché municipal, passé en 2008 pour 3 ans, ne pourra pas être prorogé au-delà de l'exercice 2010, aussi il est décidé le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour la période 2011-2013 avec des montants annuels minimum et maximum arrêtés respectivement à 2 500 000 FCFP TTC et 10 000 000 FCFP TTC.</i></p> <p><i>En 2008 et 2009, ce sont respectivement 8 116 680 FCFP TVA incluse et 8 446 872 FCFP TVA incluse, de prestations qui ont été réalisées.</i></p>	

<b>Délibération n° 2010-12</b>	Unanimité Dont 7 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-12 de Mr Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le Maire à signer avec la SA Electricité de Tahiti et la SARL ENDEL Polynésie une convention relative à la réfection définitive des enrobés des voiries du centre ville de Papeete suite aux travaux de pose de réseaux de collecte des eaux usées et de réseaux électriques.</p>	
<p><i>Par la délibération n°2006-97 du 20 décembre 2006, le conseil municipal de Papeete a autorisé la signature d'un marché n°35/2007 avec l'entreprise SARL ENDEL pour la réalisation du réseau de collecte des eaux usées du quartier du marché de Papeete, pour un montant de 128 637 743 FCFP TTC. Ce marché comprend notamment la pose du réseau d'assainissement et la réfection de la chaussée sur la tranchée.</i></p> <p><i>La réalisation de ce réseau de collecte des eaux usées s'est vu accompagné par la pose de réseaux électriques par la SA Électricité de Tahiti. Cette dernière a conclu le marché n° 2008/534/0021 avec la SARL ENDEL comprenant la prise en charge de surlargeur de tranchées, la pose de leur réseau électrique ainsi que la réfection provisoire et définitive de la surlargeur de tranchée.</i></p> <p><i>Compte tenu, de la multiplication des tranchées et de l'état dégradé des voiries après les travaux d'assainissement et de pose de réseaux électriques, la ville souhaite que la réfection de la chaussée soit effectuée sur l'ensemble de la voirie plutôt que uniquement sur les tranchées.</i></p> <p><i>Ainsi, le projet de convention entre la Ville de Papeete, la SA Electricité de Tahiti et la SARL ENDEL Polynésie, a pour objet de redéfinir, suivant les quantités dues par la SARL ENDEL Polynésie dans le cadre des marchés précités, les surfaces où la réfection de chaussée est à réaliser.</i></p>	

La SARL ENDEL Polynésie effectuerait les réfections complètes des voiries suivantes:

- Rue **LEBOUCHER** (de la rue **CARDELLA** à la rue **Paul GAUGUIN**)
- Rue des halles, (de la rue du 22 septembre 1914 à la rue **CARDELLA**).
- Rue **CARDELLA** (de la rue Colette au Boulevard **POMARE**).

Pour un total de 2889,00 m<sup>2</sup>

Et la ville de Papeete effectuerait les réfections complètes des voiries ci-dessous:

- Rue du 22 septembre 1914 (de la rue du Maréchal **FOCH** au Boulevard **POMARE**).
- Rue **GAUGUIN**,
- Rue Colette,
- Rue des Écoles,
- Rue **LEBOUCHER** (de la rue **CARDELLA** à l'Avenue du Prince **HINOI**)
- Rue **CARDELLA** (de la rue du Maréchal **FOCH** à la rue Colette).

Pour un total de 5560,00 m<sup>2</sup>

### Délibération n° 2010-13

Unanimité  
Dont 7  
procurations

Sur le rapport n° 2010-13 de Mr Alban ELLACOTT,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer un avenant (n°1) au marché n°28/2009 du 28 septembre 2009 passé avec le groupement SPRES/INTERROUTE.

*Par délibération n°2008-125 du 13 novembre 2008, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché n°28/2009 avec le groupement SPRES/INTERROUTE pour la réalisation du réseau de collecte des eaux usées du quartier du Commerce, pour un montant de 38 877 993 FCFP TTC.*

*Les aléas rencontrés lors de la réalisation de ce chantier, en raison notamment de la nature du sol et de la présence d'anciens réseaux, nous conduisent à devoir réaliser des travaux supplémentaires sur les points suivants :*

- Réfection du revêtement de sol en « bomanite » supplémentaire ;
- Renforcement mécanique du fond de fouille pour la pose du réseau d'eaux usées.

*Le coût de ces travaux étant évalué à 3 864 850 fcfp, soit environ 10% du marché initial, ils doivent être autorisés par délibération du conseil municipal.*

### Délibération n° 2010-14

Unanimité  
Dont 7  
procurations

Sur le rapport n° 2010-16 de Mr Charles FONG LOI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle de terre cadastrée à PAPEETE Section BH numéro 25 d'une superficie de 62 m<sup>2</sup>, propriété de Madame June JUVENTIN. Cette acquisition est consentie au prix 35 000 FCFP le mètre carré, soit la somme de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE DIX MILLE francs pacifiques (2 170 000 FCFP).

*Madame June JUVENTIN est propriétaire d'une parcelle de terre cadastrée BH-25, d'une superficie de 62 m<sup>2</sup>, située en bordure du Chemin vicinal de Patutoa et que la commune doit appréhender dans le*

*cadre de l'élargissement de cette voie prévue au P.G.A.*

*Madame JUVENTIN propose la vente de cette parcelle au prix de 35 000 FCFP le mètre carré.*

*L'évaluation faite par les services du Trésor Public est de 45 000 FCFP le mètre carré.*

**Délibération n° 2010-15**

*Madame Victorine SHAN SEI FAN a quitté définitivement la séance avant le vote de cette délibération.*

Unanimité  
Dont 6  
procurations

Sur le rapport n° 2010-15 de Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **PREND ACTE** de la tenue, en ce jour, du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2010.

*L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française prévoit qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le vote du budget primitif 2010 étant prévu courant mars, c'est la raison, pour laquelle ce débat est inscrit à l'ordre du jour du présent conseil.*

*Le débat proposé a été précédé par une commission des finances à laquelle ont participé plusieurs adjoints et conseillers intéressés le 11 février 2010.*

*Après avoir rappelé le contexte économique et financier général ainsi que la situation financière de la commune assez tendue et les dernières décisions du CFL, les grands équilibres du budget ont été abordés par l'examen des recettes et des dépenses des deux sections : fonctionnement et investissement mais aussi de l'épargne et de l'endettement :*

- *les recettes de fonctionnement sont estimées pour 2010 à 5.300 MF ;*
- *les dépenses de fonctionnement pourraient être inscrites à hauteur de 5.670 MF dont 3.400 MF pour les dépenses de personnel ;*
- *au 1er janvier 2010, l'encours des emprunts est de 1.937 MF ;*
- *la charge prévisionnelle de remboursement en intérêt de la dette s'élève à 88 MF et en capital à 173 MF ;*
- *la capacité d'autofinancement prévisionnelle en 2010 est négative (près de 400 MF) ;*
- *seul le résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 1.183 MF permettra le virement à la section d'investissement via notamment les écritures d'amortissement du patrimoine ;*
- *le virement à la section d'investissement pourrait s'élever à 780 MF ;*
- *le montant total des recettes d'investissement devrait s'élever à 920 MF ;*
- *compte tenu du montant du virement de la section de fonctionnement et des recettes envisagées, les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital des emprunts) inscrites au budget primitif seront de l'ordre de 1.526 MF.*

-----  
*Monsieur le Maire, dans un long préambule, a particulièrement insisté sur les efforts de rigueur budgétaires que la commune doit poursuivre pour résister à la crise dont les effets sont surtout attendus en 2010. Il évoque son entretien avec le magistrat de la cours des comptes qui, chargé du contrôle des comptes de la commune de 2001 à 2009, a relevé plusieurs points marquants :*

- *Une situation financière rétablie mais avec un équilibre qui reste fragile ;*
- *Une épargne brute rétablie mais qui reste faible en raison notamment du poids excessif du*



personnel ;

- Une capacité d'endettement faible ;
- Une part de la section d'investissement sur le budget qui reste limitée à 16% (moyenne 25%)

*Cette situation exige, dans l'exécution du prochain budget, de réelles mesures d'économie budgétaire et de maîtrise des dépenses, d'autant que les recettes fiscales risquent d'être lourdement amputées (crise).*

*Ont également été évoqués, à l'occasion de cet entretien :*

- *Les relations avec les associations subventionnées en ce qui concerne le contrôle de l'utilisation des subventions versées par la commune et la présence dans les bureaux de ces associations d'élus municipaux ;*
- *La gestion des ressources humaines qui peut constituer un levier pour inverser la tendance ;*
- *Le contrat de concession de la distribution de l'eau potable qui apparaît comme « cadencé » et plutôt confortable pour le concessionnaire (pas de condition contractuelle de renégociation périodique de la variation des tarifs, pas d'objectif en terme de rendement du réseau...). Monsieur le Maire a invité la CTC à solliciter un entretien avec Monsieur Alban ELLACOTT, conseiller municipal chargé de l'eau pour échanger sur ce dossier ;*
- *Les risques potentiels liés à l'actionnariat de la SEM « Te ora no ananahi » dont il convient de se préserver en revoyant sa composition ;*
- *La convention de partenariat avec la SEP pour le traitement des déchets ménagers qui n'a eu de cesse d'être prorogé (11 ans) alors qu'elle devait régler une situation provisoire dans l'attente d'un dispositif de financement définitif.*

*A l'issue de son intervention Monsieur le Maire a appelé à une réelle prise de conscience des difficultés de la commune et du pays dans le contexte de crise économique actuel. Il indique que les efforts de gestion, dont il félicite le conseil et les services, ont permis de contenir les effets de la crise pour Papeete. Ce n'est malheureusement pas le cas dans le secteur privé dont celui de l'hôtellerie où des fermetures et des licenciements sont annoncés. Cette situation doit inciter le personnel à plus de raison et à modérer ses revendications.*

#### IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Néant

#### V°) Question diverses :

1° Monsieur Roméo LE GAYIC fait part des remerciements de la population de Tipaerui pour la distribution des nouveaux bacs verts.

Il porte également à la connaissance du conseil municipal que le regroupement des écoles élémentaires de Tama Tini et Mama'o est effectif depuis la rentrée de février et s'est déroulée dans de bonnes conditions. Ce regroupement scolaire est dénommé : le regroupement pédagogique intra communal de Mama'o.

La D.E.S propose également le regroupement des écoles élémentaires de Pina'i et Toata pour la rentrée d'août 2010.

Deux réunions sont prévues avec les parents d'élèves et les enseignants :

- le jeudi 4 mars à l'école Toata
- le jeudi 18 mars à l'école Pina'i.

Monsieur le Maire propose une réunion de travail préparatoire sur le sujet le 03 mars avec l'inspectrice.

2° Monsieur Myron MATAOA évoque le problème des heures d'ouvertures des écoles. En effets les enfants et leurs parents s'agglutinent devant le portail des écoles jusqu'à 10 minutes avant l'ouverture officielle de l'établissement. N'est-il pas envisageable qu'un accueil soit organisé plus tôt au sein de chaque établissement.

Monsieur Roméo LE GAYIC indique qu'il appartient à chaque association de parents d'élèves d'organiser cet accueil et qu'une demande dans ce sens leur a été formulée.

3° Monsieur René TEMEHARO évoque le problème des personnes (anciens sinistrés) qui occupent l'étage du bâtiment de la DPCLI à Arupa. Le comportement peu respectueux de ces personnes risque de générer des conflits avec les pompiers qui sont excédés par cette situation.

4° Monsieur le Maire propose de fixer aux 18 et 19 mars 2010 le prochain séminaire du conseil municipal.

5° Madame Nicole BOUTEAU communique les informations concernant la semaine tahitienne à Nice. Les dates prévues sont :

- Départ le samedi 31 juillet 2010
- Retour le mardi 10 août 2010.

6° Monsieur le Maire fait le bilan de la collecte de fonds en faveur des sinistrés.

Le collectif a récolté :

- 7.700.000 FCFP pour Haïti répartis en deux parts, une moitié reversée à la croix rouge et l'autre moitié à la fédération nationale de protection civile pour aider à la reconstruction d'un orphelinat.
- 3.300.000 FCFP pour les sinistrés du cyclone Oli qui seront reversés à la croix rouge.

Monsieur le Maire félicite l'ensemble du personnel qui a apporté son aide à ces actions de solidarité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La Secrétaire de séance

  
Agnès CHAMPS

